



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'AVEYRON**

**Extrait du registre des délibérations**  
**de la Commune Saint-Jean-et-Saint-Paul**  
**Séance du 24 octobre 2025**

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....10  
Présents.....6  
Votants.....6  
Exprimés.....8

**Date de la convocation :** 20/10/2025

**Date d'affichage :** 21/10/2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ,

Le 24 OCTOBRE à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-ET-SAINT-PAUL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Grange aux Marnes,

Sous la présidence de **Madame CALMELS Anne, Maire**

**PRESENTS :** BRUN Christophe, CALMELS Anne, FABRE Cédric, LAYRAL Emmanuel SAUVEPLANE Pierre, VERLAGUET Mathieu.

**ABSENTS EXCUSES :** GARAMPON Olivier, LADET Mathieu, RODIER Jean-Jacques, SENTRY Michel,

**PROCURATIONS :** Monsieur GARAMPON Olivier a donné procuration à Madame CALMELS Anne, Monsieur SENTRY Michel a donné procuration à Monsieur SAUVEPLANE Pierre

Le nombre de conseillers ayant pris part au vote est de 6.

**SECRETAIRE DE SEANCE** Monsieur SAUVEPLANE Pierre a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**SEANCE N°2025-6**  
**DELIBERATION N°2025-6-2**  
**SERVICES SCOLAIRES - PERISCOLAIRES**

**OBJET :** Attribution d'une subvention à l'Association des Parents d'Élèves (APE) pour un voyage scolaire

Madame le Maire expose au Conseil Municipal :

Une réunion a eu lieu le 8 septembre 2025. Était présent les membres du bureau de l'APE du RPI, les maires des communes de Tournemire et de St Jean et St Paul et les directrices des 2 écoles. Elles nous ont exposé leur projet.

Les enseignantes de l'école publique du RPI Saint-Jean d'Alcas /Tournemire organisent un voyage scolaire pour les élèves du CP au CM2 (environ 36 élèves) à Leucate avec l'organisme Altia.

Le coût total du projet s'élève à **13.907,00€ TTC** pour l'hébergement, les activités et la restauration, auxquels s'ajoutent **2.282,00€ TTC** pour le transport, soit un **montant total de 16.189,00 € TTC**.

L'APE du RPI Saint-Jean d'Alcas /Tournemire s'est engagée à cofinancer ce projet à hauteur de **6.000,00€**.

Afin de soutenir cette initiative éducative et citoyenne, Madame le Maire propose d'attribuer une subvention municipale de **1.200,00 €**.

Où cet exposé

*Après en avoir délibéré,*  
*le conseil municipal à huit voix pour,*

**Approuve :**

- D'attribuer une subvention à l'Association des Parents d'Élèves du RPI Saint-Jean d'Alcas /Tournemire à hauteur de 1.200 € pour participer au voyage scolaire organisé à Leucate, pour l'année scolaire 2025/2026.
- Cette subvention sera imputée sur le budget communal.

**Autorise :**

- Madame le Maire à exécuter la présente délibération dont entre autres à solliciter le versement par la trésorerie à l'Association des Parents d'Elèves du RPI Saint-Jean d'Alcas /Tournemire

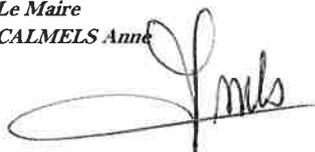
*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents*

*Le Maire  
CALMELS Anne  
Acte dématérialisé*

**Acte rendu exécutoire**

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le ... octobre 2025
- par publication sur le site Internet [www.saintjeanetsaintpaul.fr](http://www.saintjeanetsaintpaul.fr) le ... octobre 2025

*Le Maire  
CALMELS Anne*



*Le secrétaire de séance  
SAUVEPLANE Pierre*



**Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr> .**